

AUTRES DIPLÔMES (DUT, DU etc.)

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2024-2025

Soumis à la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 27/06/24

CHAMP:

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

DIPLÔME:

Diplôme Universitaire

NIVEAU(X):

1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année Inter-cycle

INTITULÉ:

Diplôme Universitaire - Psychologie Clinique Transculturelle de l'océan Indien (DU PCT-OI)

RÉGIME:

formation initiale ; formation continue

MODALITÉS:

présentiel ; distanciel ; hybride ; alternance

RESPONSABLE(S)

PEDAGOGIQUE(S):

Responsable pédagogique universitaire : Rachid OULAHAL, Université de La Réunion

Mail : rachid.oulahal@univ-reunion.fr

Coordination pédagogique : Ségolène MEYSSONNIER, CHU de La Réunion

Mail : segolene.meyssonnier@chu-reunion.fr

GESTIONNAIRE(S)

PEDAGOGIQUE(S):

fc-diplomesuniversitaires@univ-reunion.fr,

Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles des connaissances et des compétences.

1. Dispositions générales

1.1 Les conditions d'admission

CONDITIONS D'ADMISSION [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<p>Modalités particulières à préciser le cas échéant <i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : - Diplôme BAC + 5 ou équivalent</p> <p>- <input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis : (à préciser)</p> <p><input type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels) - Diplôme BAC + 3 ou équivalent avec expérience professionnelle – Après examen de la commission de recrutement</p> <p><input type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues :</p> <p>Conditions d'accès :</p> <p>Sont admis à s'inscrire : - Professionnels et étudiants (Internes en médecine, Master 2 et doctorants) des champs médico-psychologique, social, éducatif ou juridique - niveau Bac + 5 ou Bac + 3 avec expérience professionnelle</p> <p>La sélection se fera à partir d'une lettre de motivation, copie de diplômes, d'un CV et/ou d'un entretien avec un membre de l'équipe pédagogique. Les documents suivants sont également attendus : un justificatif de la couverture sociale, une attestation d'emploi et/ou bulletin de salaire ou attestation du Pôle emploi pour les usagers de la formation continue.</p>

1.2 L'inscription

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités complémentaires à préciser (<i>Quand? Où? Auprès de qui? Comment? Etc.</i>)	<input type="checkbox"/> Lieu(x) de l'inscription à préciser : E-candidat IA WEB <input type="checkbox"/> Dates d'inscription à préciser : septembre-octobre 2024 La formation n'est pas proposée sous le régime de l'auditeur libre.

1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE LA FORMATION
<p>Cette formation vise à former des professionnels et étudiants (Internes en médecine, Master 2 et doctorants) des champs médico-psychologique, social, éducatif ou juridique aux modalités de l'approche transculturelle. La formation intègre à la fois des enseignements théoriques et perspectives pratiques. Les fondements et modèles théoriques de la psychologie clinique transculturelle sont présentés avec un ancrage particulier dans les sociétés de l'océan Indien.</p> <p>Les objectifs de la formation sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Former des professionnels et étudiants (Internes en médecine, Master 2 et doctorants) des champs médico-psychologique, social, éducatif ou juridique aux modalités de l'approche transculturelle• De donner l'occasion à ces professionnels de questionner leurs outils théoriques et techniques habituels• D'apprendre à évaluer l'expérience du contact culturel, de la migration et leur impact sur celles et ceux qui en font l'expérience• D'être sensibilisé aux pensées traditionnelles, aux interprétations et aux dispositifs de soins provenant de la culture d'origine des familles accueillies dans le contexte réunionnais et plus généralement de l'Océan Indien• D'apprendre à accueillir, entendre des familles d'une culture différente de la sienne ou issues d'une situation de migration• Acquérir de meilleures connaissances sur les différentes cultures, cultes, rites, et plus généralement de l'anthropologie de l'océan Indien.

2. Organisation des enseignements

2.1 Organisation générale

Nombre d'UE	6 unités d'enseignement (UE) : UE 1 : Fondements et modèles théoriques (21H) UE 2 : Religion, cultes, rites et spiritualités (28H) UE3 : Le contexte de La Réunion et des sociétés de l'océan Indien (31h) UE 4 : Perspective Clinique (30H) UE 5 : Le dispositif clinique transculturel (28H) UE 6 : Mise en pratique et développement d'une posture professionnelle (14H) La formation inclut une observation ou entretien avec un tradipraticien ainsi qu'un stage au sein d'un Dispositif Clinique Transculturel.
Volume horaire étudiant de la formation <u>par année</u>	152 heures d'enseignements théoriques et pratiques

2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en [annexe 2](#)

<i>Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)</i>
Observation et stage obligatoire Assiduité Évaluation : <ul style="list-style-type: none">• Obligation de participation à tous les enseignements• Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel• Rédaction d'un rapport de stage et d'observation auprès d'un tradipraticien

2.3 Assiduité aux enseignements

ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE	
Aux CM	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative
Aux TD	<input checked="" type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative <input checked="" type="checkbox"/> non concerné

Aux TP	<input type="checkbox"/> obligatoire ; <input type="checkbox"/> facultative <input checked="" type="checkbox"/> non concerné
Dispense d'assiduité (A préciser)	Non concerné – régime de la formation continue

<p>Modalités et justificatifs d'absence (A préciser)</p>	<p>Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présence sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • GESTION DES ABSENCES Les absences sont comptabilisées en heures. Des relevés d'assiduités sont établis périodiquement et communiqués au stagiaire et au financeur de la formation. Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n'entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale : <ul style="list-style-type: none"> • maternité, maladie, incapacité résultant d'un accident (arrêt de travail ou certificat médical original) • obligations civiles et militaires (convocation) • examen du permis de conduire (convocation) • mariage du stagiaire (extrait d'acte de mariage) • naissance d'un enfant (extrait d'acte de naissance) • décès d'un parent, enfant, conjoint (actes) • enfant malade (certificat médical original) • appel préparation à la défense (convocation) • entretien d'embauche (convocation) • fermeture de l'établissement par décision administrative <p>Tout autre cas sera laissé à l'appréciation du responsable pédagogique : si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI).</p> <p>Le justificatif doit être déposé impérativement sous 48 heures ouvrés au secrétariat pédagogique.</p> <p>Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L'usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l'objet d'une sanction auprès de la section disciplinaire à l'égard des usagers de l'Université de La Réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toute absence prévue doit être signalée à l'avance à l'administration avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés. - Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au secrétariat du département par téléphone ou par courriel. - En cas d'absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel puis par lettre recommandée avec accusé de réception dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l'obligation d'assiduité. Si aucun justificatif n'est fourni, l'absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, par retour de courrier avec justificatifs, il pourra faire l'objet d'une convocation devant l'équipe pédagogique.
--	---

3. Règles d'acquisition des enseignements

3.1 Validation

(UE, semestres le cas échéant, année...)

VALIDATION	
Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Eléments constitutifs ou matières le cas échéant	
UE	
Semestre	NC
Année	NC
Diplôme	Obtention d'une moyenne au diplôme égale ou supérieure à 10/20 : moyenne des notes obtenues au mémoire professionnel et au rapport de stage.

3.2 Compensation

COMPENSATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de compensation si besoin	La compensation n'est pas applicable

3.3 Capitalisation

CAPITALISATION/CONSERVATION <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Préciser les modalités de capitalisation si besoin	Conservation des notes obtenues

4. Examens

4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
A préciser	<p>Calendrier communiqué en début de formation par l'équipe pédagogique et la DFTLV</p> <p>En cas de modification, tout changement sera porté à la connaissance des stagiaires par au moins 15 jours avant.</p> <p>Les stagiaires sont convoquées par mail avant chaque session de formation (en présentiel ou distanciel) ainsi qu'aux épreuves (contrôle terminal écrit et soutenance), par la DFTLV, 3 à 2 semaines avant la date de début.</p>

4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes: <i>(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)</i>	
Évaluation terminale :	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser : Un contrôle terminal (écrit)
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON A préciser : QCM / Etude de cas
Évaluation continue intégrale	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON A préciser : Mémoire professionnel et Rapport de stage.

4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT) <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	Si l'absence est injustifiée, une note de 0/20 sera attribuée à l'épreuve.
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Si l'absence est injustifiée, une note de 0/20 sera attribuée à l'épreuve.

5. Résultats

5.1 Les jurys

LES JURYS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités sur la délibération à préciser	Présidé par La liste du jury de sélection et du diplôme sera soumise présentée pour validation à la CFVU

5.2 Modalités d'obtention du diplôme

MODALITES D'OBTENTION DU DIPLOME <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Des mentions sont décernées aux étudiants qui obtiennent l'une des moyennes générales annuelles suivantes : - moyenne supérieure ou égale à 10/20 et inférieure à 12/20 : mention passable ; - moyenne supérieure ou égale à 12/20 et inférieure à 14/20 : mention assez bien ; - moyenne supérieure ou égale à 14/20 et inférieure à 16/20 : mention bien ; - moyenne supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien.

5.3 Communication des résultats

COMMUNICATION DES RÉSULTATS <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
Modalités à préciser	Affichage d'un PV anonymé dans les locaux de la DFTLV. Consultation par le stagiaire de son dossier en ligne (relevé de notes), à partir son espace numérique de travail sur la plate-forme universitaire

5.4 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Redoublement autorisé sur décision favorable du jury. Les notes aux UE supérieures ou égales à 10/20 sont conservées.

6. Dispositions diverses

6.1 Dispositions spécifiques à la formation

6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette